

# Compte rendu réunion de Conseil Municipal du 9 novembre 2021

## Étaient présents :

M. PAILLARD Michel, M. FERANDIN Pierre, M. SAUVAGE Alexis, Mme LEGROUX Virginie (arrivée 20h20)

Mme BEAUDUCEL Sylvia, Mme CHEVALIER Martine, M. BOUVIER Rodolphe, Mme GOUPIL Marjorie, M. BRUNEAU Patrice, Mme LEBOSSE Monique, M. CHAUVIN Jean, M. DE SOJANAR Andony, M. LANDAIS Hubert (départ 23h30), M. LOCHARD Pascal, M. LOCHIN Jean-Yves,

Étaient absents excusés : Mme CHAUVIGNE Sophie ayant donné pouvoir à Monsieur PAILLARD Michel, M. BERGERE Arnaud ayant donné pouvoir à Monsieur LANDAIS Hubert, Mme PIAU Betty ayant donné pouvoir à Madame CHEVALIER Martine

Secrétaire de séance : M FERANDIN Pierre

Monsieur le Maire demande l'autorisation de retirer les délibérations portant principalement sur les sujets suivis par Madame Sophie CHAUVIGNE : Règlement de fonctionnement des services ALSH péri et extrasolaire, Subvention complémentaire à l'USSP et Modification du RIFSSEEP.

## DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Marchés publics

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des décisions prises concernant les marchés de travaux, fournitures, services et accords-cadres. Monsieur Alexis Sauvage détaille les différents travaux devant intervenir.

N° DECISION	DATE	OBJET	ENTREPRISE	MONTANT
2021.10.24	08/10/2021	Amélioration de la circulation piétonne et accès garage - lotissement du Parc	F.T.P.B.	17 530,70 € HT
2021.10.25	08/10/2021	Conception d'une vidéo promotionnelle de la Commune	BIISVIDEO	6 275,00 € HT
2021.10.26	19/10/2021	Curage de fossés et arasement d'accotement	FTPB	24 030,00 € HT
2021.10.27	30/10/2021	Matériel informatique mairie	A.D.I.	19 421,92 € HT

Monsieur Alexis SAUVAGE, adjoint chargé des infrastructures, fait part des travaux qui vont avoir lieu entre la rue du Chêne et le rond-point de la rue des Provinces. La réalisation est prévue début décembre afin de mettre de l'enrobé pour faciliter la mobilité.

## Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des renonciations au droit de préemption urbain sur les biens vendus sur la commune :

BIEN	REFERENCE CADASTRALE	ADRESSE	SUPERFICIE (m <sup>2</sup> )	NOTAIRES
terrain	AO 245	Le Fau du Teil	49	Me GUILLERON
habitation	AO 331	20 rue des Pommiers	161	Me BODIN
habitation	AN 71	25 rue des Gravelles	1 089	Me GUILLERON
habitation	AO 36, 37 et 38	16 rue des Prairies	526	Me TAHARD

### STRATEGIE, URBANISME, TERRITOIRE, BATIMENTS, VIE ECONOMIQUE ET COMMUNICATION

#### 68- Avis sur la modification n°1 du PLUi du Pays de Loiron

Maire

Monsieur le Maire rappelle les modifications de droit commun (préservation des haies) et celles concernant exclusivement la Commune (mises à jour des emplacements réservés).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de modification n° 1 du PLUi du Pays de Loiron.

#### 69- Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la Commune

Maire

Monsieur le Maire indique que la société SPV La Lande du Maine - Kernum, dont le siège social se trouve 4 allée des Terrasses, 78230 Le Pecq, a présenté un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-la-Cour. Il rappelle que ce projet consiste à implanter une centrale photovoltaïque au sol. Il s'agit d'un ensemble destiné à produire de l'électricité renouvelable. Cet ensemble est composé de modules solaires photovoltaïques connectés à des onduleurs pour être relié au réseau via le poste de transformation.

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique va se dérouler du 15 novembre au 17 décembre 2021 et il précise les dates de permanence du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes tel que présenté par la société SPV La Lande du Maine - Kernum.

#### Restitution Bureau Municipal

Mme Legroux

Madame Virginie Legroux, 4<sup>ème</sup> adjointe, présente les échanges ayant eu lieu en Bureau Municipal concernant la stratégie immobilière à mener. Elle précise que les travaux de cloison au Club house vont être réalisés en février-mars 2022. Cet espace sera mis à disposition de plusieurs associations. En ce qui concerne la rénovation du centre multi-services, les travaux dépendront de l'évolution de la maison médicale.

Monsieur le Maire précise qu'une chargée de communication a été recrutée afin de réaliser un état des lieux puis recueillir et analyser les besoins afin de définir et planifier des actions et outils. Monsieur Paillard précise que le délai imparti pour la réalisation des objectifs reste court.

**INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS, ESPACES VERTS****69- Convention pour l'installation d'un distributeur à pain entre M. Frédéric Cottin et la Commune****M. Sauvage**

Monsieur Alexis Sauvage, adjoint chargé des infrastructures, rapporte la demande de Monsieur Frederic Cottin concernant l'implantation d'un distributeur à pain sur la Commune. Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle offre commerciale et valide l'emplacement proposé sur le parking place du Maine. Cet emplacement ne pourra être que provisoire, au regard des travaux devant intervenir dans le cadre du projet de restructuration et de rénovation du groupe scolaire Jules Ferry. Une convention va être établie.

**70- Lotissement Reveurie 7 – Fixation du prix de vente des parcelles et protocole de réservation****M. Sauvage**

Monsieur Alexis Sauvage présente le projet de commercialisation des 17 lots du lotissement de la Reveurie 7.

Le Conseil Municipal approuve le prix de vente de chaque parcelle variable (entre 24 500 € TTC et 35 700€) en fonction de la superficie du terrain, de son implantation et de sa configuration (exposition notamment. Un protocole de réservation est validé (Option, Confirmation de l'option, Compromis, Vente). Les parcelles seront disponibles en septembre 2022.

**Restitution commission du 30/10/2021**

Monsieur Alexis Sauvage évoque les différents sujets abordés portant principalement sur la stratégie d'urbanisation de la commune.

**ENFANCE ET JEUNESSE****71- Convention de mise à disposition de personnel à but non lucratif entre l'union sportive Saint-Pierre-La-Cour et la Commune****Maire**

Monsieur le Maire rappelle le projet jeunesse (sportif) porté par Madame Sophie Chauvigné, 1ère Adjointe permettant de développer des moments de rencontre dans un esprit sportif à destination des jeunes et des familles :

- Ateliers sportifs, les jeudis des petites vacances scolaires, (horaires) à destination des 15-17ans ;
- Séances de sport, les samedi matin de 10h30-12h30, tous les 15 jours (en période de partiels ces temps seraient ouverts aux jeunes parents), à destination des 18-25 ans et des jeunes parents.

Dans ce cadre, une convention de mise à disposition de personnel à but non lucratif entre l'union sportive Saint-Pierre-La-Cour et la Commune est approuvée par le Conseil Municipal.

**72- Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) suite aux transferts de fiscalité et de compétences M. Férandin**

Monsieur Pierre Férandin, Adjoint délégué aux finances et à la vie associative, indique que des transferts de fiscalité et notamment de taxe d'habitation (TH), ont eu lieu entre les communes de l'ex communauté de communes du Pays de Loiron et Laval Agglomération, suite à la fusion entre 2019. Le montant compensé à Laval Agglomération et aux communes de Loiron ne tient pas compte du changement de régime fiscal de 2019. A ce jour, Laval Agglomération se voit sous-compensé, quand les communes se trouvent sur compensées, rompant ainsi avec la promesse d'une neutralité financière pour les collectivités. Il a été décidé de s'inscrire dans le cadre d'une fixation libre des attributions de compensation. Le Conseil Municipal approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation.

**73- Modalités de versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires M. Férandin**

Le Conseil Municipal approuve les modalités de versement du dispositif indemnitaire horaire pour heures supplémentaires.

**74- Instauration du télétravail Maire**

Le Conseil Municipal décide l'instauration du télétravail au sein de la collectivité et valide des critères et modalités d'exercice.

**75- Subvention à l'OGEC Notre Dame M. Férandin**

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention à l'OGEC Notre Dame, afin de doter au même titre que l'école publique, les élèves d'équipements pédagogiques et informatiques.

**Cérémonie du 11 novembre M. De Sojanar**

Monsieur De Sojanar, Conseiller municipal délégué, relate l'organisation de la journée du 11 novembre.

**Restitution commission**

Monsieur Patrice BRUNEAU, Conseiller municipal délégué, présente les festivités de la Fête de Noël qui se déroulera le 26 novembre dès 16h, parking des Cyprès : barbe à papa, pêche aux canards, marché, père Noël. A cette occasion, l'expression culturelle trouvera sa place avec la création d'une œuvre d'art en direct. Le feu d'artifice sera tiré à 21h.

**Restitution commission**

Madame Monique LEBOSSÉ, Présidente déléguée du CCAS précise qu'un courrier a été adressé aux personnes de plus de 75 ans afin de les convier à un goûter le 3 décembre de 15h à 17h. Le colis de Noël sera remis lors de cette rencontre.

Monsieur le Maire propose que les membres de la commission rencontrent un artiste local lors de la prochaine commission.

## ✓ REVUE DE PRESSE

Les articles de presse concernant la commune sont disponibles dans le dossier envoyé aux conseillers municipaux.

## ✓ QUESTIONS DIVERSES

### Le mot du Maire

Monsieur le Maire fait part des différents sujets d'actualité : service civique (recrutement d'un jeune en charge du travail de mémoire communale), sécurité en ville, correspondances avec l'architecte urbaniste de la Commune, lettre de l'immobilier éditée par Laval Agglomération, dispositif petite ville de demain, vidéo promotionnelle de la commune, politique managériale, politique d'investissement, cérémonie des vœux, professionnels de santé.

## ✓ AGENDA

14/12/2021 – Conseil Municipal

Vu par Nous, Michel PAILLARD, Maire de SAINT-PIERRE LA COUR. Affiché et publié le 17 novembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel PAILLARD,  
Maire

